

Aix-en-Provence le 11/06/2025

Déclaration liminaire du Spelc Provence-Alpes et Corse à la CCMA du 11 juin 2025

Objet : Retour sur le mouvement 2025

Avant toute chose, l'ensemble des représentants du Spelc souhaitent dénoncer la violence débridée de plus en plus récurrente qui se généralise dans l'ensemble de nos structures. L'école est un sanctuaire pour les enfants qui doit favoriser l'éducation afin de les élever à être les futurs citoyens de la république. La violence n'y a pas sa place et encore moins les armes. Nous sommes scandalisés de constater que les collègues mettent désormais leur vie en danger pour exercer leur mission d'éducation. Nous demandons que l'état mette en place les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des enfants et des personnels.

Aujourd'hui, nous allons finaliser, lors de cette CCMA, le mouvement 2025. Nous tenons à remercier les services de la DEEP pour la transmission des documents préparatoires et plus particulièrement Mme la cheffe du bureau du second degré qui a pris, à elle seule, l'ensemble du mouvement des maîtres de l'enseignement privé. Nous remercions aussi les membres de la CAE pour la qualité des travaux fournis et les réponses de la grande majorité des chefs d'établissement dans un laps de temps très contraint.

Bien que le dialogue soit toujours constructif avec les représentants des chefs d'établissement nous dénonçons toutefois des prises de positions qui relèvent plus de la posture que du dialogue. Les refus motivés en sont un parfait exemple où quelques soient les arguments que nous pouvions avancer pour la défense des maîtres, au moment des votes, les représentants des chefs d'établissement étaient toujours, à l'unanimité, en faveur de leurs collègues sans jamais une seule voix dissonante. Nous regrettons fortement cet état de posture qui n'augure rien de bon pour le dialogue social. À quoi bon discuter si ces derniers nous écoutent, mais ne nous entendent pas. Il n'était pas rare d'avoir des motifs de refus reformulé dans la même journée d'une CAE sous la vice-présidence des OS. Les derniers refus qui n'avaient pas été retenu ont finalement tous été validé lors de la CAE suivante sous la vice-présidence des OP et malgré l'opposition unanime des organisations syndicales. Nous ne parlons même pas des établissements hors réseaux catholique où il n'était pas rare d'avoir comme motif un simple NR signifiant Non Retenu sans autre justificatif. Pourtant il est bien précisé dans le BA 1030-536 du 16 décembre 2024 que les refus doivent être légitime et motivé. Nous demandons donc que les candidatures des maîtres soient traitées avec respect et qu'en cas de refus celui-ci soit très précis sur les raisons qui mettraient en péril le bon fonctionnement de l'établissement si le maître venait à y travailler.

En ce qui concerne les postes profilés, nous dénonçons leurs nombres excessifs chaque année. L'ensemble de ces profils ne permettent pas d'avoir un mouvement équitable entre les maîtres. Il est évident que des postes comme les BTS nécessitent un profil et nous ne remettons pas cela en question. Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence de certaines DNL demandées aux motifs d'une pseudo classe européenne en passe d'être éventuellement créée un jour, peut-être, ou encore sur un profil de public qui ne serait pas adapté à l'enseignant. Nous estimons que les maîtres qui ont un concours et qui ont été formés sont toujours plus aptes au métier que des maîtres délégués non formés qui sont corvéables à merci et qui acceptent tout et n'importe quoi de leur chef d'établissement car ils ne sont pas en position de pouvoir refuser quoique ce soit ou qui se rendent, soi-disant, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. Nous rappelons que le profil doit être exceptionnel et doit répondre à un réel besoin en lien avec la discipline enseignée. Nous demandons que les services de la DEEP soient vigilant sur les postes profilés qui n'auraient pas trouvé le « bon » candidat depuis plusieurs années et que si cela s'avérait que l'on puisse rediscuté de la légitimité du profil.

Le choix des postes berceaux nous interroge aussi. Les organisations syndicales sont mises devant le fait accompli sans avoir leur mot à dire. Nous découvrons ainsi des établissements transformés en véritable « pouponnières » au vu du nombre de postes prévu pour accueillir des berceaux. L'argument avancé de vouloir les rendre plus attractifs nous semble peu crédible surtout pour des établissements situés au centre-ville d'Aix. Il nous semble que l'attractivité de ces établissements relève plus du management que de la situation géographique ou démographique. Par ailleurs, pourquoi l'ensemble des postes à temps complet dans le Vaucluse en Espagnol ont été bloqué (St Jean baptiste la Salle Avignon, St Joseph Avignon, St Louis Orange) y compris aussi en lettre espagnol ? Ceci a eu pour effet de « confisquer » le mouvement des maîtres dans cette discipline dans ce département. Est-ce un hasard avec le fait que nous avons au mouvement un maître en espagnol qui depuis de nombreuses années maintenant demande avec grande difficulté à pouvoir enseigner dans le Vaucluse ? Est-ce que les berceaux sont des variables d'ajustement pour éviter que des maîtres non souhaités candidatent dessus ?

Pour finir, nous découvrons une fois de plus que de nombreuses heures n'ont pas été déclarées dans le mouvement. Comment un poste déclaré à 10h peut se retrouver finalement à temps complet ? Comment un même établissement, qui a 4 x 18h dans une même discipline, peut déclarer 5 postes à 14h et le cas échéant informer la CAE et le rectorat qu'il peut compléter le service en réorganisant ses services dès lors qu'il a trouvé sa perle rare ? Comment des postes vacants à temps complet au sein d'un même établissement peuvent apparaître sous 2, 3 voire 4 portions de poste différent ? Ces exemples sont loin d'être des cas isolés. Les organisations syndicales n'ont pas connaissances des dotations horaires globales et encore moins des différents tableaux de répartition des moyens des établissements. Récemment, une élue CCMA pour le Spelc, a demandé auprès du bureau des moyens d'avoir le TRM de son établissement. Celui-ci lui a été finalement refusé.

D'une manière générale, nous nous interrogeons sur la transparence de l'utilisation des moyens de l'État. Cet élément ne devrait-il pas être public ?

Comment pouvons-nous exercer notre fonction de contrôle si même les élus CCM ne peuvent accéder à ces informations ?

Malheureusement, cela vient corroborer le rapport d'informations VANNIER – WEISSBERG du 2 avril 2024 relatif au financement public de l'enseignement privé sous contrat. Pour rappel, dans ce rapport on y trouve les éléments suivants : Un système hors de contrôle, l'utilisation de fonds publics à d'autres fins que celles prévues, la possible rémunération d'heures fictives.

Qu'est ce qui a changé depuis la publication de ce rapport il y a un an maintenant ? Peu importe ses opinions politiques ou ce que l'on pense de ce rapport. Que ce soit un ramassis d'inepties ou un message d'alerte, il nous semble que la meilleure réponse à y apporter serait que les organisations syndicales représentatives puissent attester de la bonne utilisation des fonds publics.

Les élus Spelc demandent donc que toute la transparence soit faite sur les DHG et les TRM des établissements de l'académie afin de garantir l'utilisation des fonds de l'État.

Pour le spelc Provence-Alpes et Corse

Les élus Spelc à la CCMA d'Aix - Marseille